

LOCATION TERRAINS COMMUNAUX - n° 674

Le Maire expose que, par acte de vente passé le 30 janvier 1974 en l'étude de Maître CONREUR, Notaire à NANCY, 30, rue St Nicolas, la Commune a acquis les immeubles bâtis et non bâtis (désignés au dit acte de vente) sur la Société Denain Nord Est Longwy dont le siège social est à PARIS 9e, 25, rue de Clichy.

La situation locative de ces immeubles est la suivante :

Les parcelles ci-après étaient louées par la Société venderesse verbalement à l'année :

AB 210	19 a 20	M. MAURIAC	loyer annuel	20 F 80
AB 248	4 a 35	YUNG		3 F 20
A 325)	0 a 45)	BETTALI		3 F 20
A 342)	2 a 15)			
A 696)	38 a 00)	BETTALI		15 F 60
A 703)	4 a 15)			
A 749	4 a 20	GULLY		2 F 75
A 857	14 a 62	YUNG		7 F 90
A 933	38 a 70	MAURIAC		26 F 90
AB 278	12 a 41	DEMESY	} par moitié	50 F 00
		ZIMMERMANN		50 F 00

Il convient de fixer cette situation locative vis-à-vis de la Ville de LUDRES, nouveau propriétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- après prise de contact avec les locataires et afin de conserver la maîtrise de ces immeubles, aucun bail ne sera établi. La location verbale couvrira chaque période d'une année expirant le 31 mars renouvelable pour la même durée. La mise en recouvrement se fera par émission d'un simple titre de recettes.

Sont louées dans ces conditions :

à Mr MAURIAC Alfred, lotissement Linel à LUDRES, les parcelles AB 210 (19 a 20) et A 933 (38 a 70) pour 50 F 00 par an.

à Mr BETTALI Georges, grande rue à LUDRES, les parcelles A 325 (0 a 45) A 342 (2 a 15) A 696 (38 a) A 703 (4 a 15) pour 25 F 00 par an.

à Mr YUNG André, rue du Mont à LUDRES, la parcelle A 857 (14 a 62) pour 10 F 00 par an.

à Mr GULLY Alfred, les Terrasses à LUDRES, la parcelle A 749 (4 a 20) pour 5 F 00 par an.

à Mr DEMESY André, les Blanches Vignes à LUDRES, moitié de la parcelle AB 278 (12 a 41) pour 50 F 00 par an.

à Mr ZIMMERMANN Jean, les Blanches Vignes à LUDRES, moitié de la parcelle AB 278 (12 a 41) pour 50 F 00 par an.

